

hendaient des curés et des fonctionnaires en guise de représailles contre l'arrestation du gouverneur Thorn.

Voici un fait qui démontre à quel point celui-ci avait des sympathies à Luxembourg : Lorsque, en mai 1832, le fameux « Vullejan » se gaussait par une attitude par trop provocante, il faillit la payer cher. On dut faire intervenir la police, la maréchaussée et plusieurs patrouilles de la garnison pour le soustraire à la fureur de la population (52) \*).

La manifestation, partie du Grund, tendant à se propager dans d'autres quartiers de la ville-forteresse, le gouverneur militaire envisagea même, à un certain moment, de placer sous arrêt préventif tous les anciens membres des « bandes Tornaco et à Wauthier », comme on appelait les agents exécuteurs des « Amis de l'Ordre légal » (54).

Au début, J.-B. Thorn occupait au Grund une pièce assez exigüe (8 pieds sur 6) et était surveillé continuellement par un membre de la maréchaussée, deux autres gardes se trouvant placés à la porte.

« Quand le détenu devait sortir de sa chambre pour des motifs très naturels, il était escorté par la maréchaussée et par un fonctionnaire prussien, ce qui le mettait souvent dans un état de grande irritation nerveuse. Le concierge Muller devait adresser des rapports quotidiens à J.-B. Gellé, secrétaire général de la Commission du gouvernement. »

Le gouverneur reçut, en prison, de nombreuses visites. Il y a lieu de mentionner en premier lieu celles de sa femme, autorisée dès le 18 avril à partager le gîte de son mari, même pendant la nuit ; ensuite, celles de son beau-frère, le notaire Cuno et de M<sup>me</sup> Cuno « qui apportait des pâtisseries que le concierge refusait » ; enfin, celles de sa fille, M<sup>me</sup> Dubois « qui lui racontait qu'à Remich et aux villages environnants on ne sonnait plus les cloches pour le service divin, mais qu'on les réservait pour donner l'alarme au peuple au moment du passage de papa ».

« C'étaient ensuite des amis... avec lesquels Thorn parlait politique, s'impatientant des procédés belges qui prolongeaient sa détention, accusant les ministres de ne pas assez s'intéresser à sa personne ou de ne pas faire, pour des motifs futiles, les concessions nécessaires à son élargissement, s'indignant de l'anarchie qui régnait dans l'administration belge à Arlon depuis son absence et faisant des projets pour le temps de sa libération. On ne lui défendait pas de parler, mais on écoutait.

---

\*) Meisch qui, à la suite de l'arrestation de J.-B. Thorn, jouissait d'une pension de 1 fl. par jour que lui avaient allouée les autorités luxembourgeoises, s'en vit frustré « plus tard, lorsque la Cour d'assises de Luxembourg eut à le condamner pour un autre crime » (53).